

*Cette contribution s'inscrit dans la résistance au long cours menée pour inverser la tendance d'une économie mondialisée basée sur la loi du plus fort et du moins disant social. En France, le mouvement social sur les retraites de l'an dernier a été porteur d'espoir mais aussi révélateur de l'endurance d'un système pourtant à bout de souffle : la dimension internationale de la lutte s'avère déterminante !*

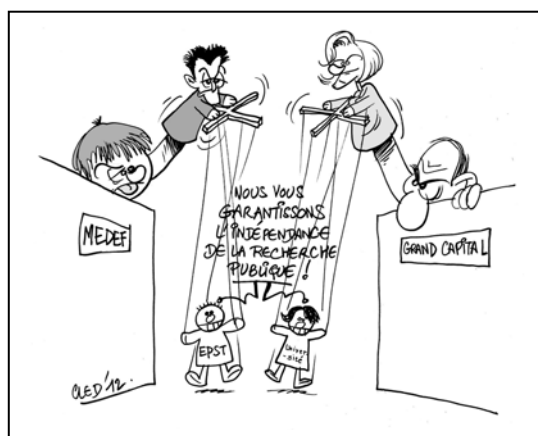
*Au moment où s'accélère la crise écologique de ce système (comme à Fukushima), où la crise sociale est marquée par le réveil des peuples du sud de la méditerranée, il devient urgent de rechercher les moyens de STOPPER ENSEMBLE – travailleurs et citoyens - cette dérive, en faisant converger actions et propositions alternatives.*

*Ce « 4 pages » reprend les propositions que nous avons portées lors du « Printemps 2010 » (Bruxelles) et des Etats Généraux pour les Services Publics (EGSP). Il est actualisé à l'occasion des mobilisations anti-G8 de ce mois de mai : « G8 dégage ! » ... l'annulation du sommet sur Dijon est un bon début !*

### **STOP** au rouleau-compresseur d'une politique régressive coordonnée, qui écrase partout les services publics (éducation, santé, justice...) !

Comme dans les autres secteurs, la soi-disant "modernisation" qui nous est imposée constitue un non-sens pour l'efficacité de la recherche publique et une violence envers ses personnels.

Ces attaques s'inscrivent dans le cadre de la politique européenne définie par le processus de Bologne (1999) et la stratégie de Lisbonne (2000), et sous contrainte de la politique nationale de RGPP - Révision Générale des Politiques Publiques : transformation des laboratoires de recherche en PME concurrentes sur le marché des agences de moyens et des entreprises, financements aléatoires et de court terme empêchant toute vision au-delà de 3 ou 4 ans, précarisation de l'emploi, culture du résultat et de la performance, évaluation politico-technocratique, déréglementation des statuts et des rémunérations, alourdissement de la gestion administrative, creusement des inégalités, augmentation du stress et de la souffrance au travail, perte du sens de ce travail...



Les seuls bénéficiaires de cette politique sont les entreprises privées et leurs actionnaires qui captent ainsi à leur seul profit le bien collectif que constitue la recherche publique : l'argent des contribuables est mobilisé, sans contrôle ni contre-partie, pour financer par le crédit impôt recherche des dépenses de recherche à but lucratif qui devraient incomber aux actionnaires et aux patrons et, par le biais des pôles de compétitivité, des programmes ANR<sup>1</sup> partenariaux, ce sont des labos de recherche publics tout entiers qui doivent se mettre au service des problématiques de la recherche privée et s'engager sur des clauses de confidentialité.

L'AERES<sup>2</sup> est une pièce maîtresse dans la mise en œuvre de ces orientations : jouant un rôle analogue aux agences de notation financières, elle note les unités de recherche en fonction de la réalisation des objectifs assignés par le gouvernement, cette note servant ensuite à moduler les crédits alloués à ces unités. Cette « allocation des moyens à la performance » est une des priorités affichées par le ministère dans sa déclinaison de la RGPP.

<sup>1</sup> ANR : Agence Nationale de la Recherche

<sup>2</sup> AERES Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

## 1 - **STOP** à la destruction des structures publiques d'enseignement supérieur et de recherche

Le gouvernement s'était d'abord consacré à la « découpe en gros » des EPST : Instituts, FCS de Saclay, ... puis au lancement des Labex, Equipex, Idex. Il passe maintenant au « haché menu », avec l'audit RGPP des fonctions « support » puis « soutien », essentielles pour l'activité de recherche. C'est près d'un quart des effectifs qui sont concernés !

Pour l'augmentation substantielle des crédits de soutien de base aux EPST<sup>3</sup> et établissements d'enseignement supérieur par la réorientation de l'argent de l'ANR et du Crédit Impôt Recherche vers les budgets des organismes et des universités. C'est tout le débat sur la concrétisation des 3% du PIB...

Pour une recherche publique qui ne repose pas sur une succession de projets à courte vue : elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peuvent garantir.

Pour une recherche prioritairement au service de la société et qui ne se définit pas en fonction des seules demandes des industriels. Pour que les EPST puissent répondre en toute indépendance aux questions posées et aux inquiétudes manifestées par nos concitoyens, ils se doivent d'avoir un financement public. Nous ne pouvons admettre le système qui consiste à donner de l'argent public à des entreprises ou des fondations pour que celles-ci financent les laboratoires publics de leur choix sur les seuls thèmes qui intéressent les partenaires privés.



## 2 - **STOP** au détournement des découvertes publiques

Les réformes en cours en Europe tendent à mettre les universités et centres de recherches sous la coupe des entreprises privées. En France les outils utilisés issus du « Pacte pour la recherche » sont le crédit d'impôt recherche, la facilitation des projets ANR incluant un partenaire industriel, l'intrusion massive des représentants du patronat dans la gouvernance de tout le système de recherche depuis les agences, jusqu'aux « Alliances », réseaux et organismes (notamment à la tête des universités en application de la LRU<sup>4</sup>). Les entreprises privées bénéficient par le biais de contrats multiforme de subventions importantes, monétaires, mais surtout en heure de travail de très haute technicité.

L'entreprise ne s'intéresse pas à la recherche en tant que telle, mais bien au développement et à l'innovation. Et l'amalgame recherche-innovation est de plus en plus prégnant.

La recherche publique en pâtit à plusieurs titres :

- Détournement d'une grande part de la force de travail vers des sujets à finalité rapide et d'application marchande.
- Précarisation des individus et des équipes, appauvrissement de la pensée pour répondre à l'urgence de contrats de court terme.
- Confiscation du savoir par les acteurs privés via des clauses de confidentialité et des brevets



<sup>3</sup> EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

<sup>4</sup> LRU : "Liberté et Responsabilité des Universités" ... un bien beau titre pour une aussi horrible loi (publiée le 11 août 2007)...

- Affaiblissement de toute capacité d'expertise indépendante, mission pourtant essentielle !

Nous considérons que la connaissance doit être un bien commun de l'humanité et *a fortiori* la connaissance acquise et développée grâce à des moyens publics.

*Ce qui se passe actuellement en France dans le secteur de la santé, autour de « l'Alliance des « Sciences de la Vie » illustre la dérive actuelle :*

- *Des multinationales pharmaceutiques qui bénéficient des recherches de l'INSERM et en profitent pour fermer leur propre secteur de recherche !*
- *L'affaire du Médiateur souligne pourtant la nécessité d'une expertise vraiment indépendante : ce médicament aurait-il été commercialisé si une recherche clinique puissante et indépendante de l'industrie pharmaceutique avait été soutenue à l'INSERM ?*

### **Pour la non-brevetabilité du vivant**

La brevetabilité du vivant présente de graves risques :

- Le glissement de la découverte à l'invention : la description d'un objet préexistant et le progrès de la connaissance sont assimilés à une invention. D'autant que la nature de l'objet à breveter est floue (séquence ? molécule ? protéine ?).
- La loi du plus fort : dans la course à l'appropriation, seuls les plus riches pourront identifier, déposer puis maintenir les brevets et conséquence, la situation de monopole pour le détenteur qui a ainsi mainmise sur le vivant.
- La politique du fait accompli mise en œuvre par quelques grandes multinationales quand la loi du marché, *de facto*, devient la référence juridique mondiale.

## **3 - STOP à la précarité : régularisation de tous les sans-statut & amélioration des carrières**

L'incertitude du lendemain est un facteur de stress et de souffrance inadmissible dans un Monde globalement riche. Les réformes en cours en Europe précarisent le travail de nombreuses personnes (chercheurs mais aussi ingénieurs, techniciens, administratifs) et notamment des jeunes dont les conditions de vie et d'activité peuvent être fortement dégradées par la succession de contrats de courte durée.

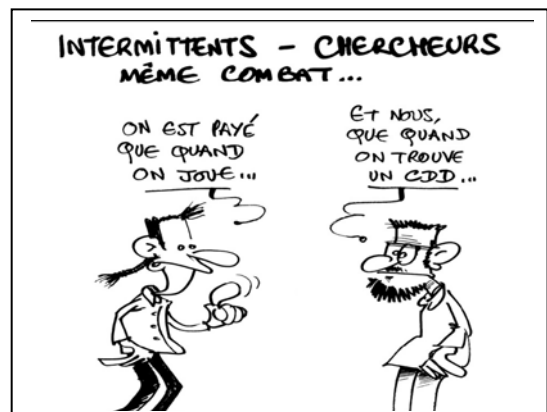
**Pour les droits des précaires, contre la précarité : la réalité est bien éloignée du discours rassurant, et encore trop souvent entendu, de la première expérience qui serait un tremplin vers l'emploi stable !** En cause, les multiples contre-réformes qui se sont succédé. Ainsi, la mise en pièce actuelle des organismes de recherche amplifie la course aux guichets (Europe, ANR, régions), qui sont autant de générateurs de précarité.

**Le protocole « TRON » de ce début 2011, censé résorber la précarité, va au contraire la légaliser et l'amplifier**, avec l'extension du recours aux CDD et CDI se substituant aux emplois de titulaires, et l'expérimentation de contrats de projet dans certains secteurs, dont la recherche...

Nous pensons nécessaire d'intervenir plus profondément :

- **sur les conditions de la vie étudiante** : avec un réel statut étudiant qui permette d'éviter les "petits boulots" et l'utilisation des étudiants pour pallier le manque de personnels dans l'enseignement et la recherche.
- **sur la dérive de l'externalisation** de nombreuses activités nécessaires à l'ESR, reprises par la sous-traitance, génératrice de nouvelles précarités.
- **sur les conditions même de la titularisation**, avec notamment la prise en compte de la totalité de l'expérience professionnelle acquise.

**Pour un plan pluriannuel de création d'emplois** pour permettre de résorber l'emploi précaire et de développer les activités de manière durable.



**Pour un vrai contrat de travail de droit public pour tous les doctorants** avec un salaire fixé par des règles collectives : le salaire de doit pas être négociable de gré à gré entre labo et doctorant pour "faire jouer la concurrence" entre labos selon l'esprit du nouveau contrat doctoral imposé par le gouvernement !

**Pour la revalorisation substantielle des carrières pour tous et non des distributions de primes à quelques-uns** payées par les suppressions d'emplois ou prélevées sur les ressources propres des laboratoires : retrait de la "prime d'excellence scientifique" pour les chercheurs, de la "prime de fonction et de résultats" pour les personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, du projet de prime d'intéressement collectif

**Pour répondre à la baisse du pouvoir d'achat : augmentation uniforme pour tous !**

**Pour le maintien d'équipes de recherche équilibrées intégrant pleinement chercheurs, ingénieurs, personnels techniques dans un travail collectif** : non au partage de la pénurie d'enseignants-chercheurs et de techniciens entre universités et organismes, à l'appauvrissement des tâches au sein de "plateaux techniques" mutualisés et à la sous-traitance.

#### **4 - STOP à l'autoritarisme, pour un droit d'alerte !**

**Pour la démocratisation du fonctionnement des établissements de recherche publique :**

Leurs Conseils d'Administration ne doivent pas être réservés aux acteurs économiques dominants mais s'ouvrir à d'autres "porteurs d'enjeux" sociétaux.

Tous les personnels, de tous niveaux, doivent pouvoir intervenir, y compris dans l'élaboration des projets de recherche.

**Pour une recherche qui offre une expertise publique indépendante.** La relation de confiance entre les citoyens et la recherche s'est considérablement affaiblie. Les controverses récentes démontrent que la recherche publique ne doit pas être juge et partie, par exemple sur les innovations biotechnologiques (clonage, OGM, nanotechnologies...), sur la balance coûts/bénéfices et risques des innovations.

**Pour un statut de lanceur d'alerte et une clause de conscience**

La reconnaissance d'un statut de lanceur d'alerte : il s'agit de protéger celles et ceux qui informent les citoyens des risques générés par une innovation.

La création d'une clause de conscience : il s'agit de pouvoir refuser de travailler sur des sujets de recherches qui ne prennent pas en compte l'intérêt général.



*Une dernière dimension à prendre en compte est le contexte de plus en plus répressif de mise en place de cette politique... tout dernièrement encore, contre des agents de l'ENS-Paris, en grève pour leur titularisation. Ce qui pose également la question de l'absence de démocratie des institutions européennes, les grandes manœuvres ayant abouti au traité de Lisbonne en étant la dernière expression.*

*Plusieurs de ces exigences sont déjà portées dans l'unité, en France, à l'échelon de notre secteur. Elles sont à ajuster afin de répondre aux autres contextes nationaux,*

*c'est l'un des objectifs des échanges de ce contre G8... dans l'espoir d'arriver rapidement à contrer ensemble la marchandisation de la connaissance et de la recherche !*

Pour en savoir plus sur l'actualité dans notre secteur : <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1125>